#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B1, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Title - Siliet			
Title - Sujet PIECES DE RECHANGE - MS	SEA		
Solicitation No N° de l'invita		Date	
W8485-141869/A		2013-10	-07
Client Reference No N° de ré W8485-141869	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HS-634-63630	éférence de SEAG		
<b>File No N° de dossier</b> hs634.W8485-141869	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N° V	ME
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2013-11-19			Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	Вι	ıyer Id - Id de l'acheteu
Paquin, Benoit	1		634
Telephone No N° de télépho	ne		- N° de FAX
(819) 956-3966 ( )		(819) 95	0-3227
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF NATIONA 25 CFSD RECEIPTS SECTION 6363 RUE NOTRE DAME ST MONTREAL Quebec	es et construction: AL DEFENCE N, CFB MTL		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Ci-joint	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	may an many du fanyanianany/
Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en caraci	
de l'entrepreneur (taper eu come en euro	acres a imprimency
Signature	Date



Travaux publics et Services	gouvernementaux Canada
Services	

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	s et Serv ux Cana	ices ida			Document No.W8485-141869/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Parie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/I FOB Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Req.	Del. Offered Liv. offerte
			1704	11071	-	-	€	******************		
-	NSN - NNO: 2530-01-619-7582		WB941	W1941	01	Each	<b>∞</b>	XXXXXXXXX	Ci-joint	
	ESSIEU DE VEHICULE									
	Numéro de pièce : 14-1345-2			•	,	•				
	COF/CAGE : 0W357	,								
	•									
	Votre offre:									
	No de pièce offert:									
	COF/CAGE offert:									
2	NSN - NNO: 2530-01-619-7580		WB941	W1941	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	Ci-joint	
	ESSIEU DE VEHICULE	,			· <u> </u>	•				
	Numéro de pièce : 47139X1	,				•				
	COF/CAGE : 0W357									
	•									
	Votre offre:	•								
	No de pièce offert:							-		
	COF/CAGE offert:									

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	et Servi ux Cana	ces			Document No.W8485-141869/A	š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	n le Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/f FOB Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
æ	NSN - NNO: 2530-01-619-7577		WB941	W1941	20	Each	\$	XXXXXXXXXX	Ci-joint	
	ESSIEU DE VEHICULE									
	Numéro de pièce : 3604-5		-							
	COF/CAGE : 0W357									
	•									
	Votre offre:									
	No de pièce offert:									
	COF/CAGE offert:									
4	NSN - NNO: 2530-01-619-7576		WB941	W1941	20	Each	\$	XXXXXXXXXX	Ci-joint	
	BARRE D'ACCOUPLEMENT, DIRECTION	No	•							
	Numéro de pièce : 3906-225									
	COF/CAGE : 0W357		•							
	•									
	Votre offre:		•			•				
	No de pièce offert:									
	COF/CAGE offert:									

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	et Servi x Cana	ces			Document No.W8485-141869/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Parie 2 nour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	a di santa di C	۵٥۵	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Oté	U. of I.	Unit Price/ FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Reg.	Del. Offered
5	NSN - NNO: 2530-01-619-7574		WB941	W1941	10	Each		XXXXXXXXXX	Ci-joint	
	BRAS, ACCOUPLEMENT, AXE DE ROUE									
	Numéro de pièce : 38-3800			-						
	COF/CAGE : 0W357									
	•		-							
	Votre offre:									
	No de pièce offert:									
	COF/CAGE offert:									
9	NSN - NNO: 2530-01-495-7648		WB941	W1941	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	Ci-joint	
	FUSEE, ESSIEU		-							
	Numéro de pièce : 37-3800		-							
	COF/CAGE : 0W357									
	•				•					
	Votre offre:									
	No de pièce offert:									
	COF/CAGE offert:		-							

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Document No.W8485-141869/A

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

							VOIL PARTI	Voll Faille 2 Dour Clauses et Collulions	
		Dest.	lnv.			Unit Price	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	ğ	U. of I.	₽ P	FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
7	NSN - NNO: 2530-01-495-7230	WB941	W1941	20	Each	S	XXXXXXXXXX	Ci-joint	
	TAMBOUR DE FREIN								
	Numéro de pièce : 8261-4								
	COF/CAGE : 0W357								
	•								
	Votre offre:								-
	No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:								
∞	NSN - NNO: 2530-00-350-8642	WB941	W1941	10	Each	S	XXXXXXXXXX	Ci-joint	
	LEVIER, COMMANDE DE DIRECTION			•					
	Numéro de pièce : 1-3851			•					
	COF/CAGE : 0W357								
	•								
	Votre offre:	-							
	No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:			-					

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8485-141869/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141869

hs634W8485-141869

### TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demande de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables
- 5. Considérations environnementales

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestation exigées avec la soumission

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Préparation de la livraison
- 13. Instructions d'expédition destination et calendrier de livraison
- 14. Considérations environnementales

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141869

File No. - N° du dossier hs634W8485-141869

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. **Besoin**

Le besoin est décrit dans la section intitulée « Détails de l'article ».

#### 3. **Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141869

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

hs634W8485-141869

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 05.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

**Supprimer :** Les soumissions seront valables pendant au moins **soixante (60) jours** compter de la date de clôture de la demande de soumissions

Insérer : Les soumissions seront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 3. Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept** (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

hs634

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8485-141869

hs634W8485-141869

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 5. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

W8485-141869

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hs634 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

hs634W8485-141869

Amd. No. - N° de la modif.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- A) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- B) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141869/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs634

File No. - N° du dossier hs634W8485-141869 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## 1. Produits équivalents

W8485-141869

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire fournit l'information suivante à la demande de l'autorité contractante :
- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
- e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si :
- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.
- 4. Les soumissionnaires sont incités à proposer des produits écologiques chaque fois que possible.

# 1.2 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

1. Les produits dont les numéros de pièces ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs634

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8485-141869

File No. - N° du dossier hs634W8485-141869 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante:

- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou
- b. toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 1.1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.
- 2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de proposition.

## 2. Échantillons

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quatorze (14) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de propositions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

#### Section II: Soumission financière

### 1. Prix

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douanes, les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables doivent être indiqué séparément.

#### 2. Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. Les soumissionnaires peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs634

W8485-141869 hs634W8485-141869

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

soumission, après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

### 3. Clauses du guide des CCUA

#### 3.1 Fluctuation du taux de change

- 1. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être en monnaie canadienne.
- 2. Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.
- 3. Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise inclut s'il y a lieu, les taxes applicables sont en sus, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en en monnaie étrangère.
- 4. La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.
- 5. Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)
- 6. Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.
- 7. S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0405 141050

W8485-141869

File No. - N° du dossier hs634W8485-141869

8. Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

#### **Section III: Attestations**

#### 1. Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## Section IV: Renseignements supplémentaires

## 1. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### 1.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 6 janvier 2014, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article ».

## 1.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux	
Nom:	
No de téléphone :	
No de télécopieur :	
Courriel:	
Suivi de la livraison	
Suivi de la livraison	
	_
Suivi de la livraison Nom :	_

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141869

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

hs634W8485-141869

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 1.1 Évaluation technique

**1.1.1** Critères d'évaluation techniques obligatoires - Numéro de pièce et COF/CAGE Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro de COF/CAGE offert.

# 1.1.2 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Produits équivalents et Produits de remplacement

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer le numéro de pièce et le COF/CAGE offert.

# 1.1.3 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement

Les soumissionnaires qui offrent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent compléter la Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement.

#### 1.2 Évaluation financière

#### 1.2.1 Critères d'évaluation financières obligatoires

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

#### 2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le plus bas prix par article sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141869

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

hs634W8485-141869

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

#### 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestation exigée avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations telles que decrit ci-dessous.

#### 2.1 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

## 2.1.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141869/A Client Ref. No. - N° de réf. du client Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

File No. - N° du dossier

W8485-141869

hs634W8485-141869

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

#### 2.2 Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations suivantes complétées avec leur soumission.

#### 2.2.1 Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement

L'offrant proposant des produits équivalents ou de remplacement certifie que tous les produits équivalents et les produits de remplacement proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la durée de l'offre à commandes et tout contrat subséquent, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne dispense pas l'offre de satisfaire aux exig section I, Produits équivalents et produits de remplacement.	gences détailées dans la partie 3,
signature du représentant autorisé de l'offrant	Date

W8485-141869

VV 0463-141609/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N°

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Amd. No. - N° de la modif.

hs634W8485-141869

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles qui sont indiqués dans la section intitulée « Détails de l'article ».

### 2.1 Changements techniques, produits de remplacement et solutions de rechange

Tous les changements techniques, les produits de remplacement et les solutions de rechange que propose l'entrepreneur doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Tous les produits de remplacement et les solutions de rechange doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents ne seront acceptables qu'une fois approuvés par l'autorité technique comme équivalents. Une modification au contrat ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

Si l'autorité technique n'accepte pas le produit de remplacement ou la solution de rechange et que l'entrepreneur ne peut respecter les exigences techniques, le Canada peut résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans le contrat.

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

## 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est : Benoit Paquin

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141869

hs634W8485-141869

Agent d'approvisionnements / Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

DTPLEP - Division « HS »

Phase III, Place du Portage, 7B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone: 819-956-3966 Télécopie: 819-956-5227

Courriel: benoit.paquin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Autorité pour les achats

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Nom : <b>sera inséré par TPSGC</b>
DLP :
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A OK2
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentants de l'entrepreneur

Renseignements generaux	
Nom : <u>sera inséré par TPSGC</u>	
No de téléphone :	
No de télécopieur :	
Courriel:	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

hs634W8485-141869

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a .	•				•	
SIII	VI	de	เล	liv	raisor	ì

W8485-141869

Nom : <b>sera inséré par TPSGC</b>
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:

#### 6. Paiement

#### 6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

## 6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

#### 6.3 Taux de change/paiement sur livraison

- 1. Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans la formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.
- 2. Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 3. Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 4. Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141869/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141869

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs634W8485-141869

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5. Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

#### 7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
- 3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour acceptation et paiement;
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 8. Attestations

#### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8485-141869/A		hs634
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8485-141869	hs634W8485-141869	

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du <u>sera inséré par TPSGC</u>, telle que modifiée <u>sera inséré par TPSGC</u>.

## 11. Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au	2011-05-16
	Canada	
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management	2010-08-16
	de la qualité - Exigences (CAQ C)	
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

#### 12. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles jusqu'à un maximum de cent (100) par paquet.

#### 13. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison

- 1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141869

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs634W8485-141869

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

#### 14. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques:

L'entrepreneur est prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents et les rapports en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

L'entrepreneur devrait recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.